



arrêt maladie et départ retraite proche

Par **marion1993**, le **20/06/2024** à **21:24**

Bonjour,

Je suis de la génération 1965. J'aurai 60 ans en mars 2025. J'ai demandé ma retraite anticipée pour carrière longue, mon dossier est en cours de finalisation. Normalement je peux partir le 1er avril 2025 avec 177 trimestres (dont 8 à justifier pour maternité, ce que j'ai déjà fait sur mon espace Carsat.)

Voici ma question : Si je suis en arrêt maladie, est-ce que cela différerait mon départ ? Ou encore, est-ce que cela impacterait de manière significative le montant de ma pension ? Sachant que mon entreprise a une prévoyance qui maintient le salaire à 100 % pendant 1095 jours.

merci d'avance car je suis auxiliaire de vie, et je commence vraiment à fatiguer...

Par **Marck.ESP**, le **22/06/2024** à **09:48**

Bienvenue sur LegaVox

Votre date de départ reste en principe inchangée, même en arrêt maladie, car les périodes d'arrêt maladie sont assimilées à des périodes de travail pour le calcul des droits à la retraite

Seul un arrêt maladie très long peut réduire le montant de votre pension de retraite de base.

Je vous invite à échanger avec un conseiller, directement via le chat du site de l'assurance-retraite, via votre compte en ligne.

Par **marion1993**, le **22/06/2024** à **12:25**

Merci bcp pour votre réponse. J'ai oublié de préciser qu'à décembre 2023, j'ai 166 trimestres cotisés. Je pense que d'ici fin 2024 sans arrêt, j'aurai mes 168 cotisés. Dans ce cas, je m'arrêterai en janvier jusqu'au bout. J'attends l'attestation pour retraite anticipée, mon dossier est en cours. Merci et bonne journée